

Conseil communautaire

Communauté de communes Vallée de l'Homme



Vallée
de l'
Homme
Communauté de Communes

Ouverture de la séance

- Appel – vérification du quorum
- Désignation du secrétaire de séance
- Validation du compte rendu de la dernière séance

ORDRE DU JOUR

Finances

- Approbation des comptes administratifs et des comptes de gestion
- SMD3 Service Unifié
- Vote du budget annexe REOMI 2023
- Attributions de compensations 2023
- Fonds de concours de la Chapelle Aubareil
- Fonds de concours piscine Montignac
- Marché de la VRVV – Avenant au marché de maîtrise d’œuvre (avenant de plus de 5 % concernant la reprise d’études relatives au contournement de la Vitrolle sur la commune de Limeuil)

Sujets généraux

- Commercialisation des lots des ZAE issus du permis d’aménager à Rouffignac
- Désignation du représentant de la communauté de communes pour la mise en place du Groupe d’action locale unique pour la stratégie Volet Territorial des Fonds Européens

- Modalités de la concertation préalable à la modification simplifiée du PLUI suite à l’obligation d’évaluation environnementale
- Adhésion au CEREMA
- Convention avec le SDE pour le suivi du PCAET
- Convention de groupement de commandes pour la formation « adaptation » dans le cadre des OPAH
- Extension de périmètre du site Natura « La Vézère »
- Convention co-voiturage
- Convention partenariale pour la plateforme de formation interprofessionnelle du Pays du Périgord Noir
- Convention de mise à disposition des locaux au profit du CIAS dans le cadre de l’action sociale de l’EPCI (pôle administratif du CIAS)

Ressources Humaines

Augmentations de temps de travail

Avancements de grade

Contrat de projet à temps plein pour l’OPAH

Questions diverses

Points à
ajouter à
l'ordre du jour

Comptes administratifs 2022

Communauté de communes Vallée de l'Homme

Présentation synthétique

- Présentation par chapitre
 - Les principales évolutions
 - Résultats
- *Les comptes détaillés ont été adressés à l'ensemble des conseillers communautaires*

Dépenses de Fonctionnement de l'exercice + 820 546 € (+ 8,4 %) / 2021

	TOTAL	10 532 057,94	88,18 %	+ 8,4 %
		CA 2022 (€)	Taux de réalisation / BP	Variation / 2021
011	Charges à caractère général	1 155 480,18	79,99 %	+ 5,78 %
012	Charges de personnel	2 381 202,44	96,52 %	+ 18,93 %
014	Atténuation de produit	2 257 356,60	98,91 %	+ 3,18 %
65	Syndicats de déchets	2 915 574	99 %	+ 5,58 %
65	Charges de gestion courante	1 213 376,50	96,78 %	- 4,55 %
66	Charges financières	81 190,52	92,05 %	- 2,46 %
67	Charges exceptionnelles	56 683,15	65,14 %	+ 52,72 %
042	Amortissements	471 194,55	170,31 %	+ 70,61 %

Evolution des dépenses de fonctionnement

		CA 2022 (€)	Taux de réalisation / BP	Variation / 2021
011	Charges à caractère général	1 155 480,18	79,99 %	+ 5,78 %

Chap 11 /La hausse des dépenses de ce chapitre s'explique par :

- Plus de déplacements et d'activités pour les services enfance
- Création du service Habitat : véhicules – frais généraux
- Le fonctionnement sur une année pleine de France Services du Bugue
- Les dépenses sont couvertes en partie par des subventions perçues ou à venir.

012	Charges de personnel	2 381 202,44	96,52 %	+ 18,93 %
-----	----------------------	--------------	---------	------------------

Chap 12 /Hausse importante avec la création du service habitat, + 150 000 € soit 4 agents; Maison France services + 50 000 € soit 2 agents supplémentaires; Service ressources humaines + 30 000 € soit 1 agent supplémentaire (financé par le CIAS) / Augmentation du point d'indice et évolutions habituelles

014	Atténuation de produit	2 257 356,60	98,91 %	+ 3,18 %
-----	------------------------	--------------	---------	-----------------

Chap 14 / Hausse de la Taxe de séjour versée à l'office du Tourisme, entièrement compensée par la perception directe de cette Taxe en recette. + 73 557 €

Les attributions de compensation restent inchangées en 2022.

		CA 2022 (€)	Taux de réalisation / BP	Variation / 2021
65	Syndicats de déchets	2 915 574	99 %	+ 5,58 %
65	Charges de gestion courante	1 213 376,50	96,78 %	- 4,55 %
Chap 65 / Fin du service commun avec le PIP Les contributions non appelées en 2022 seront à prévoir au Bp 2023 (Smetap – venaison...)				
66	Charges financières	81 190,52	92,05 %	- 2,46%
Chap 66 / Les charges financières diminuent du fait de la baisse de la dette sur l'exercice. Un nouvel emprunt a été contracté en 2022 pour un montant de 1 200 000 € à un taux de 1,37 % sur 25 ans.				
67	Charges exceptionnelles	56 683,15	65,14 %	+ 52,72 %
Chap 67 / Charges exceptionnelles en hausse dû à la régularisation d'une subvention imputée par erreur en fonctionnement et basculée en investissement (Travaux MSAP du Bugue)				
042	Amortissements	471 194,55	170,31 %	+ 70,61 %
Chap 042 / Forte augmentation en raison de l'obligation d'intégrer la valeur comptable des immeubles cédés (JPM Beton – Valbusa : Cession la Périgourdine 193 988 €) Obligation également de prévoir la dépréciation des créances.				

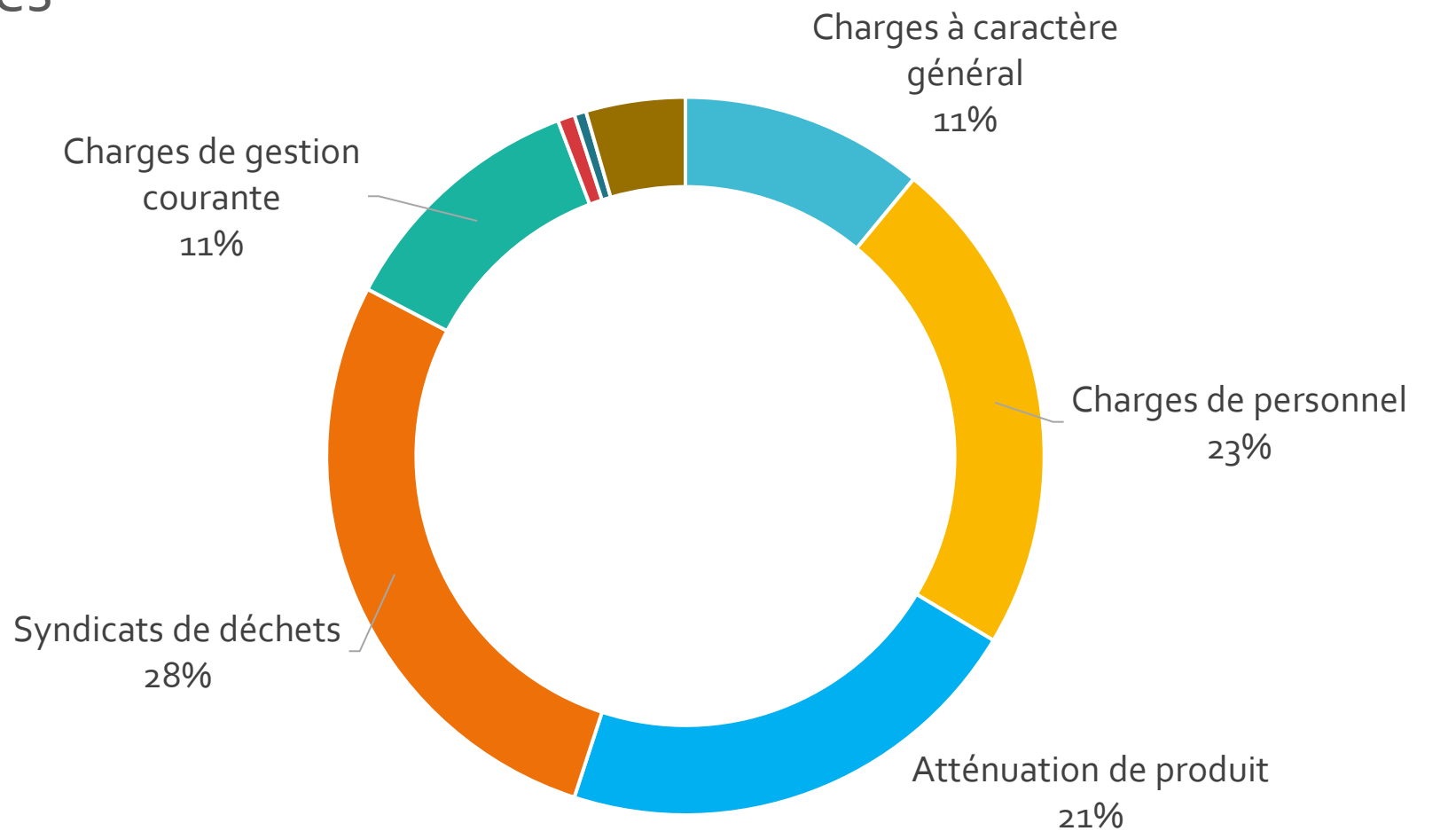
Recettes de Fonctionnement de l'exercice + 1 001 332,83 € (+ 9,38 %)

		CA 2022	Taux réalisation/ BP	Variation / 2021
70	Produits des services	221 290,08 €	107 %	+ 1,20 %
73	Impôts et taxes	9 008 873,60 €	101,48 %	+ 4,74 %
74	Dotations et participations	2 108 894,58 €	106,27 %	+ 20,63 %
75	Autres produits gestion courante	11 801,67 €	63,45 %	- 36 %
77	Produits exceptionnels	284 285,36 €	458 %	+ 278 %
13	Atténuation de charges	27 767,67 €	218 %	+ 137 %
42	Amortissements	13 535,01 €	774 %	+ 674 %
Recettes de l'exercice		11 676 447,97 €		+ 9,38 %
Report résultats 2021 sur 2022		800 000 €		Report sur exercice 2021 = 800 000 €
Recettes totales		12 476 447,97€	104,29 %	+ 8,72 %

Evolution des recettes de fonctionnement

		CA 2022 (€)	Taux de réalisation / BP	Variation / 2021
70	Produits des services	221 290,08€	107,16 %	+ 1,20 %
Chap 70 / Légère augmentation des redevances des services, fréquentation équivalente à 2021.				
73	Impôts et taxes	9 008 873,60 €	101,48 %	+ 4,74 %
Chap 73 / Hausse du chapitre due à une recette plus importante de la taxe de séjour. Hausse des taux de TEOM. Augmentation également de la Fraction de TVA (compensation de la TH) Baisse de la fiscalité économique (Baisse CFE et CVAE / Augmentation IFER et TASCOM)				
74	Dotations et participations	2 108 894,58 €	106,27 %	+ 20,63 %
Chap 74 / Forte hausse sur le chapitre, il y a un écart de 200 000 € par rapport à 2021 car la CAF a modifié sa politique avec de nouveaux contrats enfance et bonus territoire. Le delta s'explique par le solde des anciens contrats caf et les acomptes de nouveaux contrats cumulé sur cet exercice.				
77	Produits exceptionnels	284 285,36 €	458 %	+ 278 %
Chap 77 / Les produits exceptionnels correspondent à des remboursements liés aux arrêts maladies. Ils sont supérieurs à ceux de 2021. (+ 20 000 €). La forte hausse du chapitre est surtout due à l'intégration comptable de la vente de la Périgourdine à JPM Béton et Valbusa. (112 200 € loyer vente + 70 000 €)				

Dépenses



■ Charges à caractère général

■ Syndicats de déchets

■ Charges exceptionnelles

■ Charges de personnel

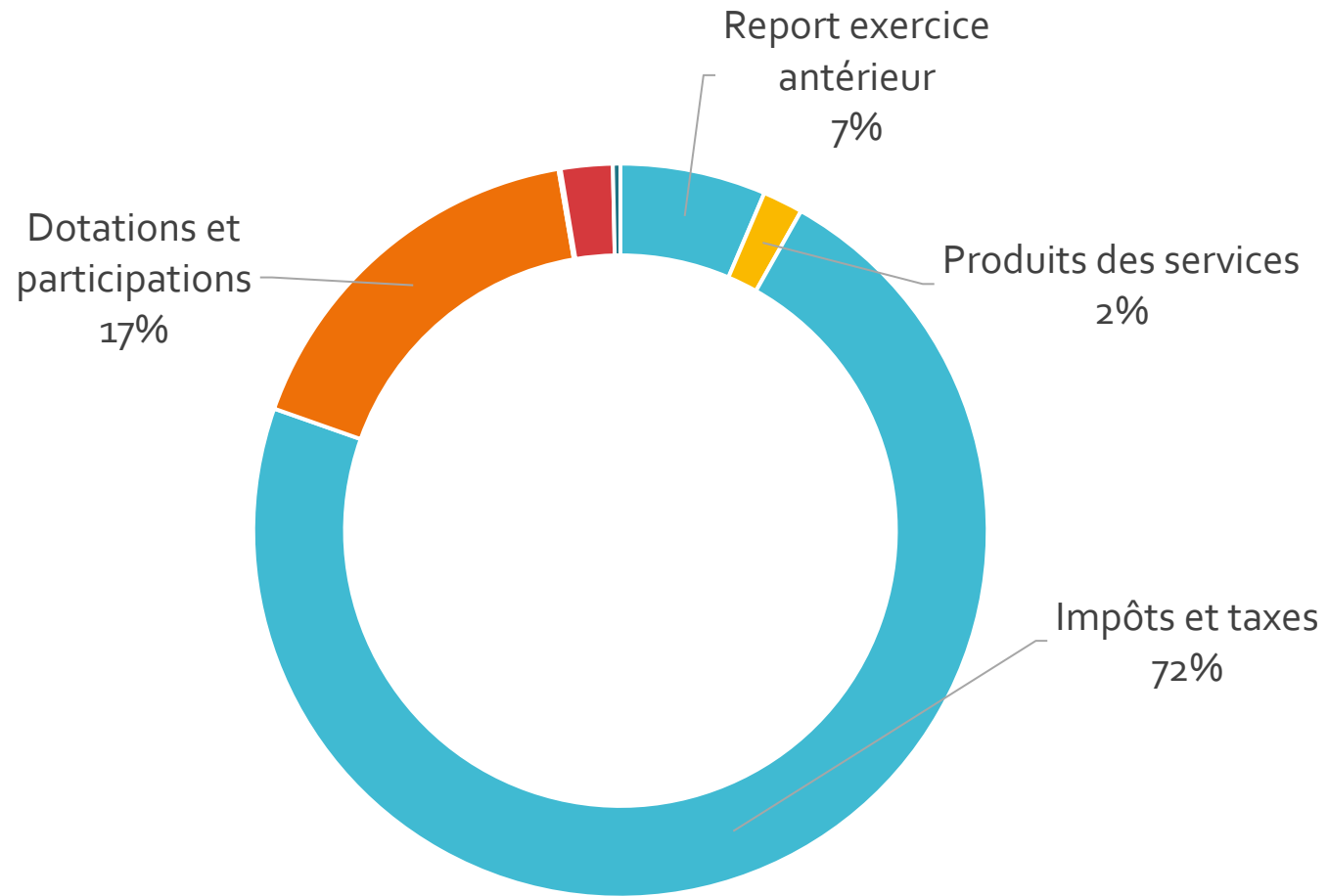
■ Charges de gestion courante

■ Amortissements

■ Atténuation de produit

■ Charges financières

Recettes



- Report exercice antérieur
- Impôts et taxes
- Autres produits gestion courante
- Atténuation de charges / Amortissements

- Produits des services
- Dotations et participations
- Produits exceptionnels

**Recettes fiscales +
Allocations et dotations**

9,31 Millions €

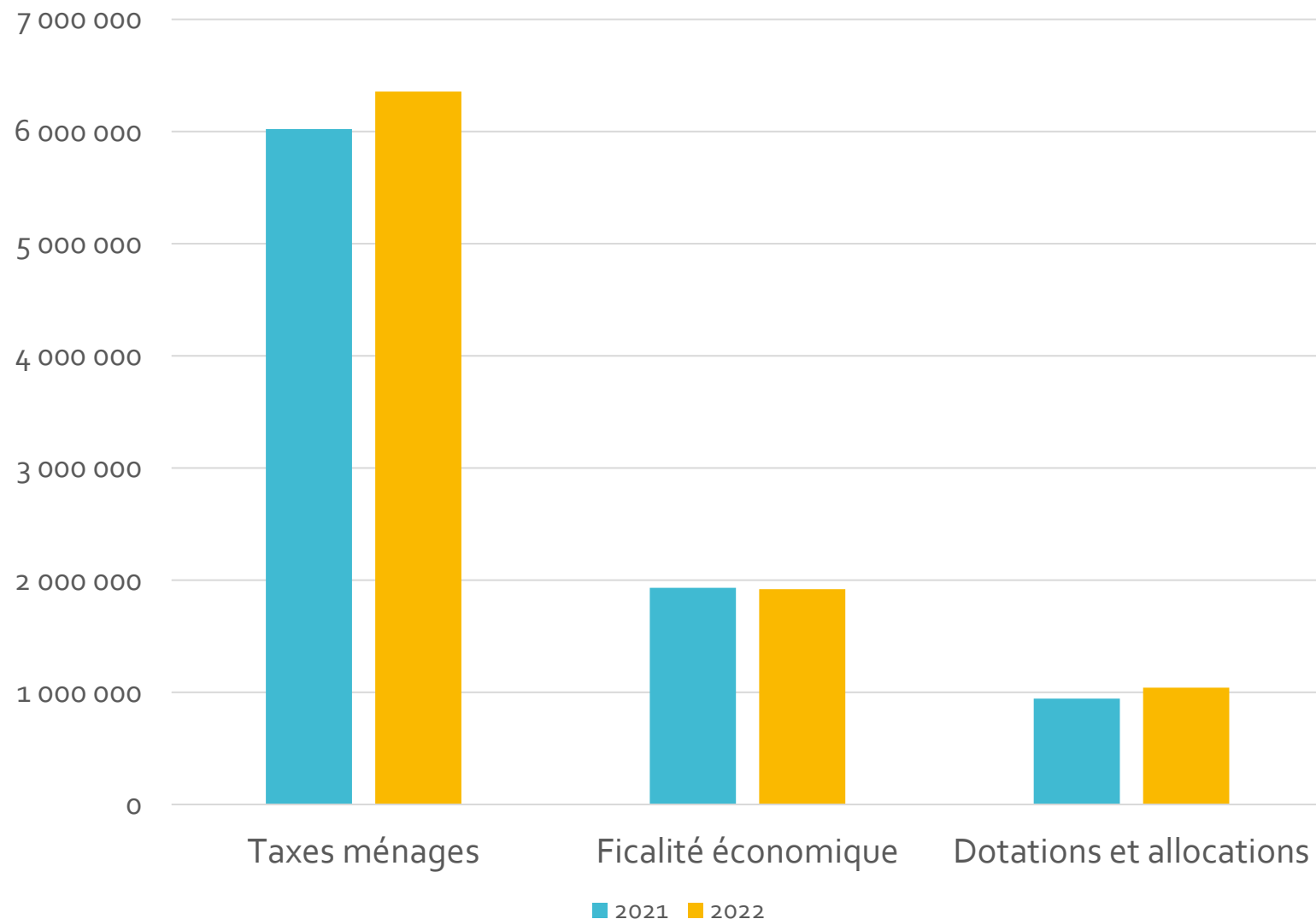
**Recettes
supplémentaires / 2021**

+ 420 319 €

soit + 4,72 %

Evolution de la fiscalité et des dotations

2021 – 2022



Produits 2022

Variation 2022/2021

TAXES MENAGES

Taxe habitation	425 580	+ 2,85 %
Foncier bâti	1 564 890	+ 3,26 %
Foncier non bâti	216 115	+ 3,67 %
TAFNB	43 106	+ 5,15 %
Rôles supp.	14 412	- 46,60 %
Total TH + TF	2 264 103	+ 2,65 %
Fraction de TVA	1 139 237	+ 2,92 %
TEOM	2 951 994	+ 5,75 %

Taxes Ménages
5 216 097 €
+ 4,70 % /2021
Total avec Fraction TVA
6 355 334 €
+ 5,55 % / 2021

FISCALITE ECONOMIQUE

CFE	1 019 207	- 0,29 %
CVAE	475 306	- 5,94 %
Tascom	246 979	+ 0,92 %
IFER	178 445	+ 11,59 %

Fiscalité économique
1 919 937 €
- 0,63 %

ALLOCATIONS et DOTATIONS

Allocations compensatrices	176 576	+ 8,22 %
Prélèvement GIR	-52 150	0 %
FPIC+FP DEP	214 537	+ 12 %
DGF + DGD	409 445	+ 9,37 %
Dotation de compensation	293 684	- 2,19 %

Allocations et dotations
1 042 092 €
+ 10,40 %

TAXE DE SEJOUR

529 663

Section d'investissement

Vue au chapitre et
réalisation / BP 2022

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

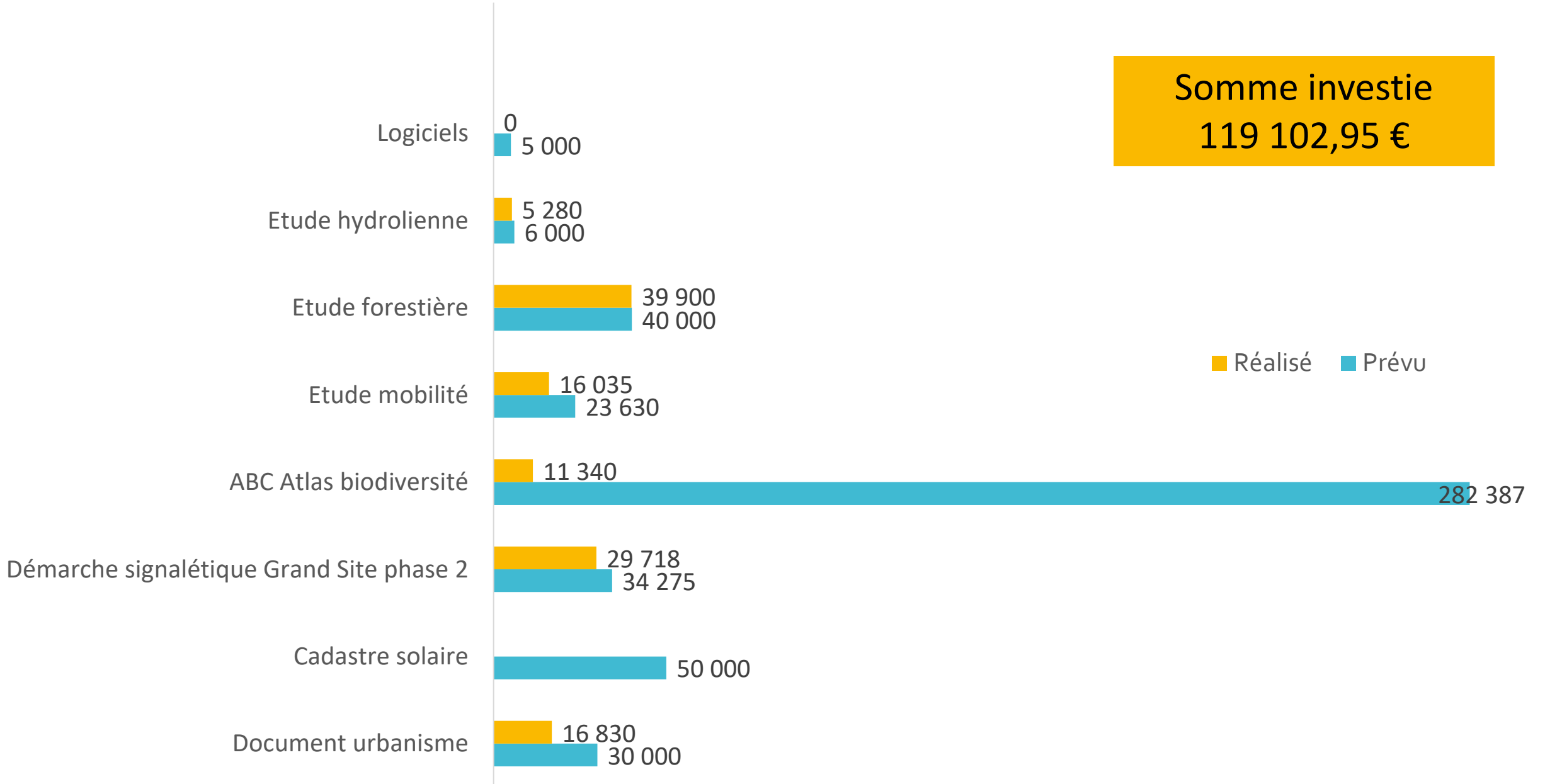
Chap		CA 2022	Taux de réalisation
20	Immobilisations incorporelles	119 102,95	25,27 %
204	Subventions d'équipement	175 528,28	16,24 %
21	Immobilisations corporelles	911 938,84	65,29 %
23	Immobilisations en cours	2 251 124,63	44,34 %
26	Participations	16 160,00	100 %
27	Immobilisations financières	112 200,00	78,19 %
16	Remboursement emprunts	277 568,94	94,82 %
040	Amortissements	13 535,01	100 %
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		3 877 158,65	42,20 %

Sommes
investies par
opération

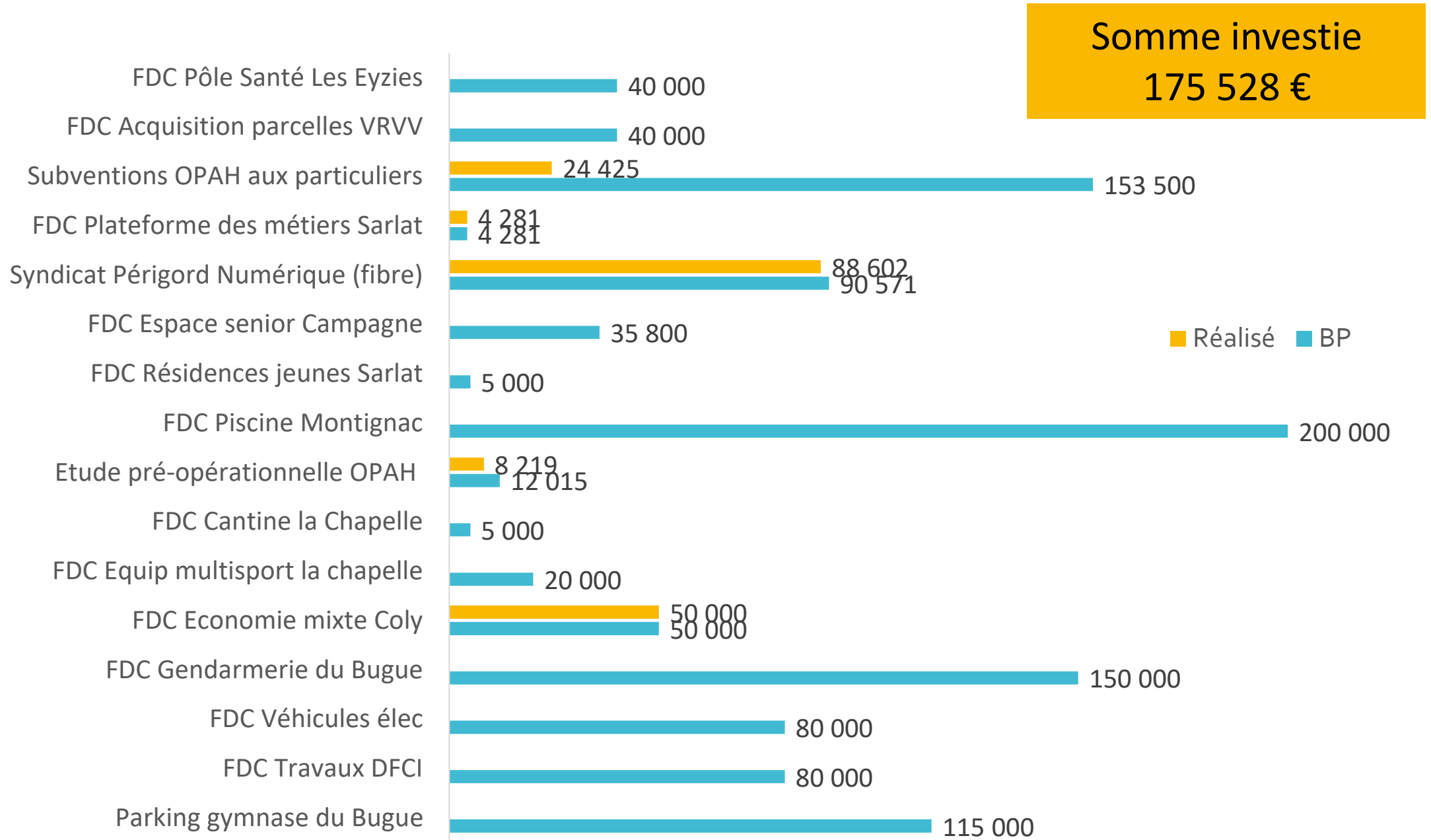
Dépenses d'équipements 2022

3 457 692 €

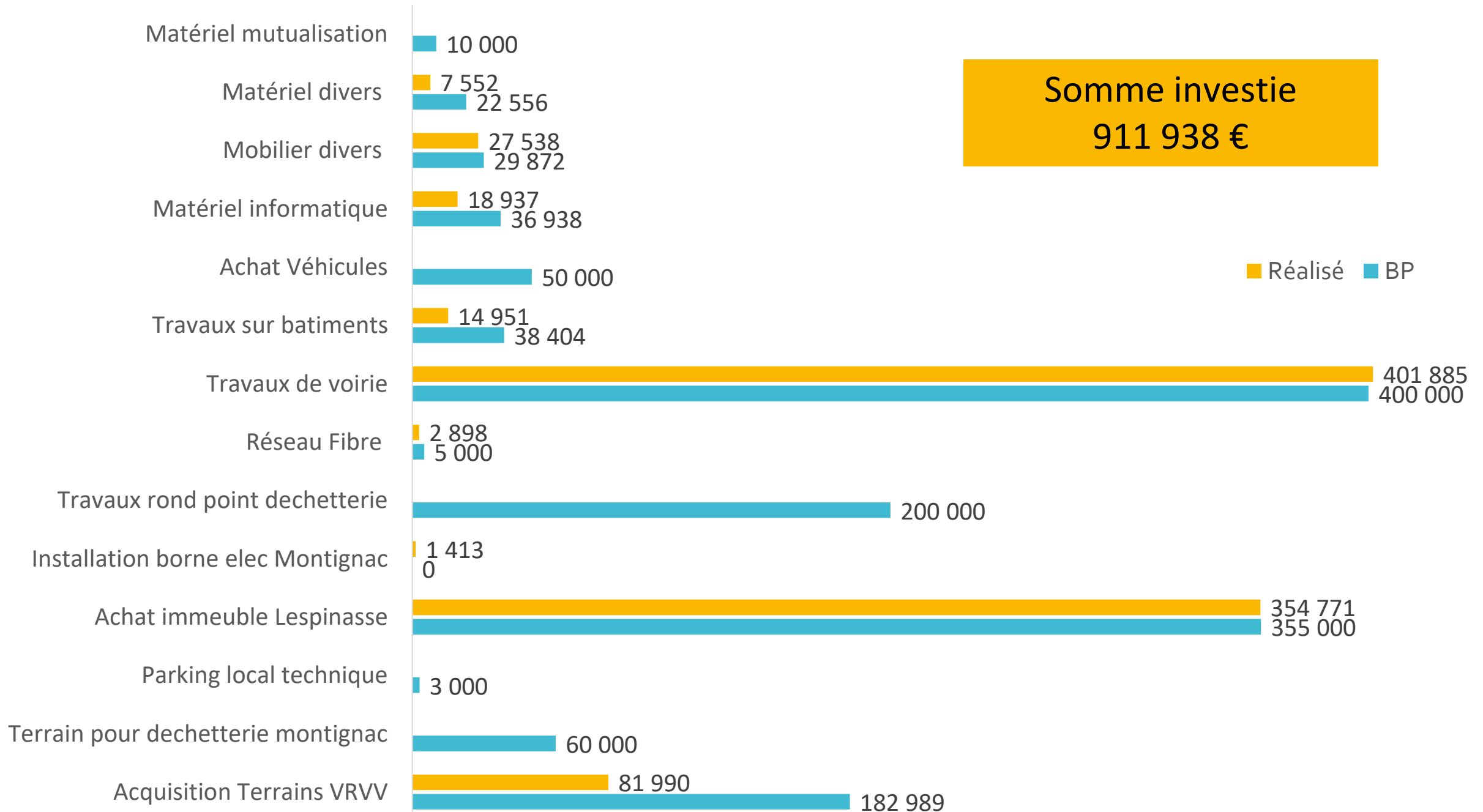
Prévisions budgétaires et dépenses réalisées : Etudes



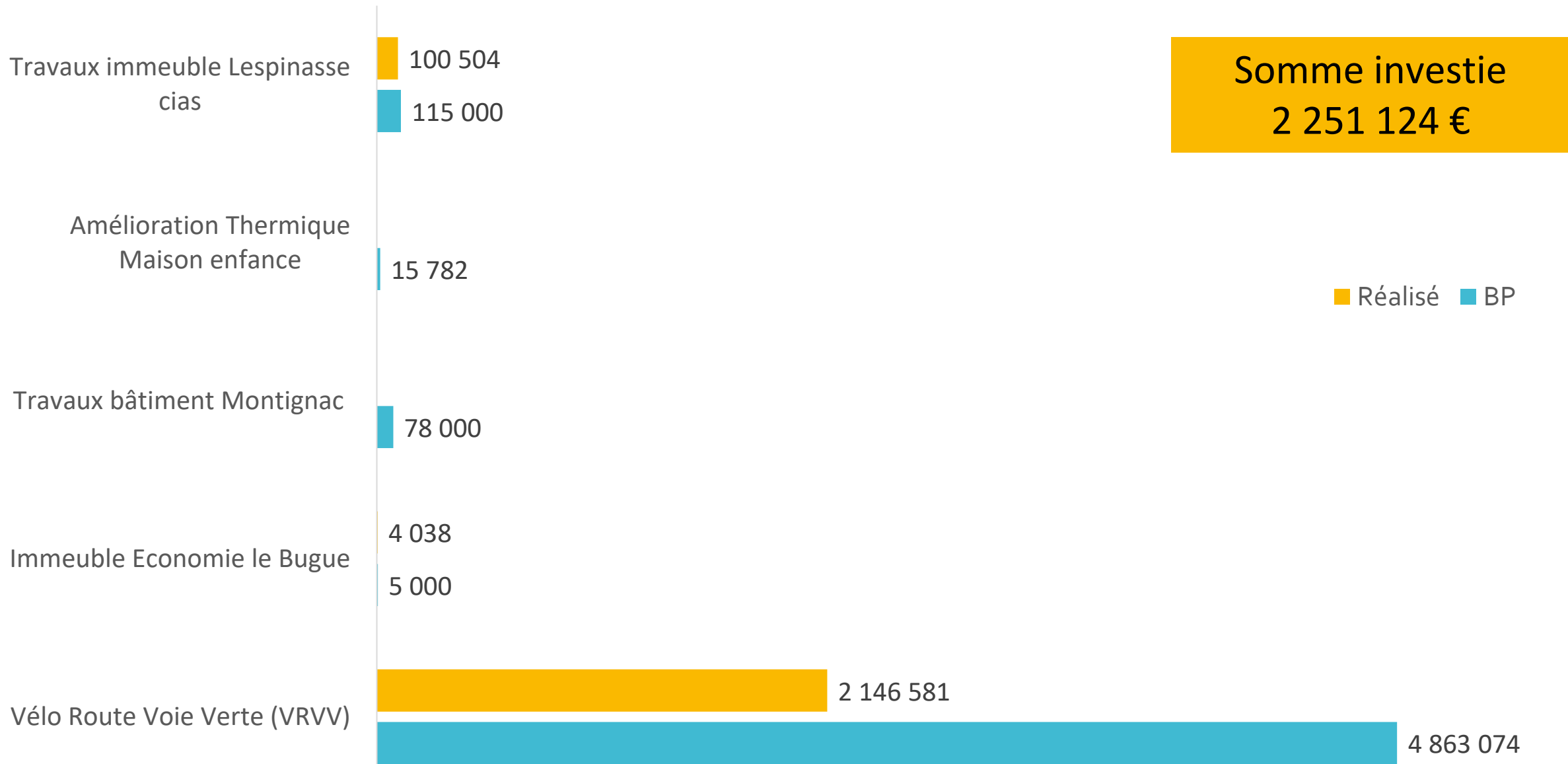
Prévisions budgétaires et dépenses réalisées : Subventions d'équipement



Prévisions budgétaires et dépenses réalisées : Achats et travaux



Prévisions budgétaires et dépenses réalisées : Constructions sur programmes en cours



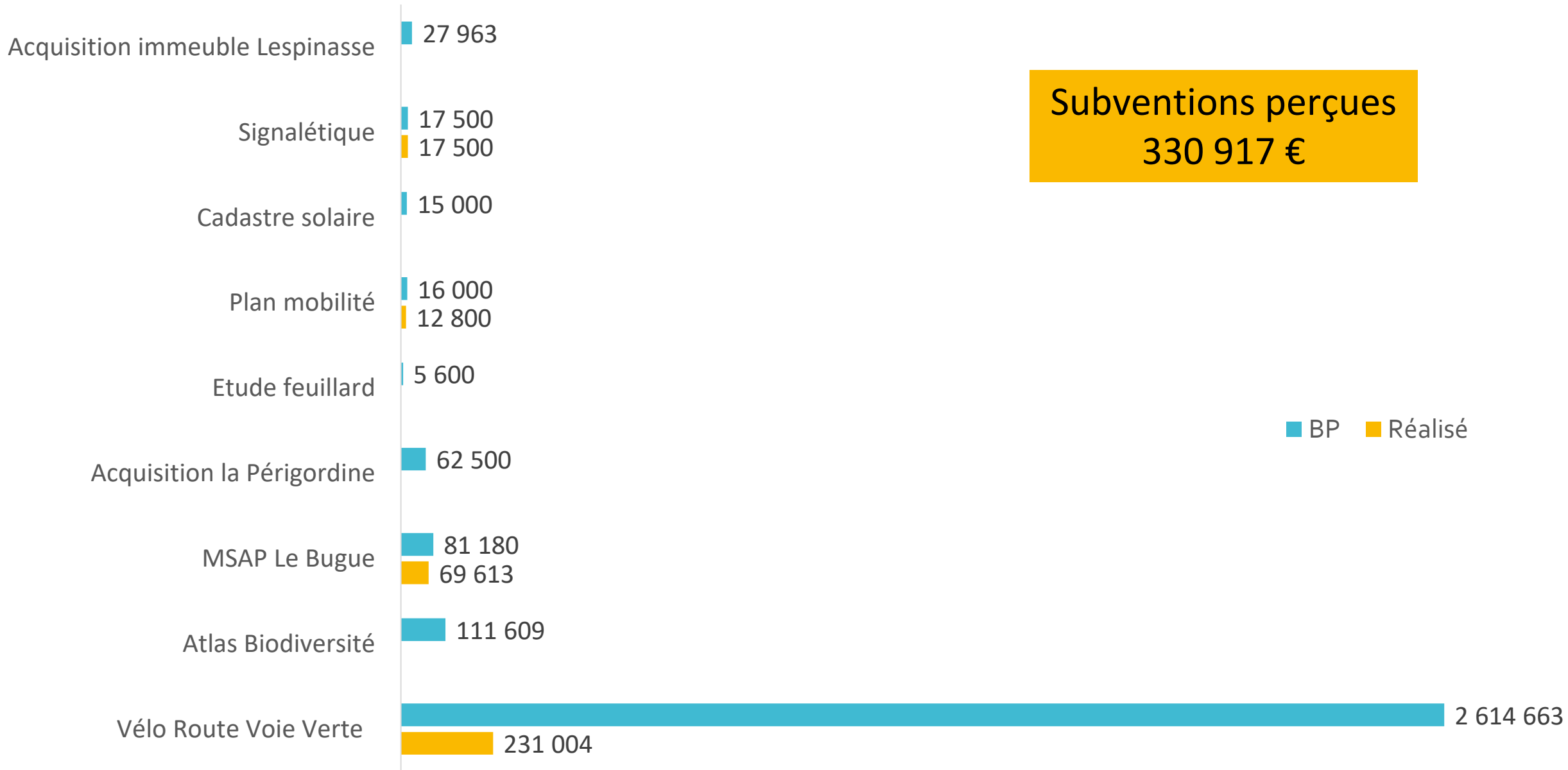
Section d'investissement

Vue au chapitre et
réalisation / BP 2022

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.		CA 2022	Taux de réalisation
001	Report solde antérieur	1 281 924,44	
10	FCTVA+ aide covid	387 195,19	41,19 %
1068	Affectation du résultat 2021	943 032,69	
13	Subventions	330 917,29	11,21 %
16	Emprunts	1 200 000	100 %
27	Loyers vente Périgordine	4 250	
40	Amortissements	469 890,55	170,31 %
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		4 617 210,16	50,25 %

Prévisions budgétaires et subventions perçues



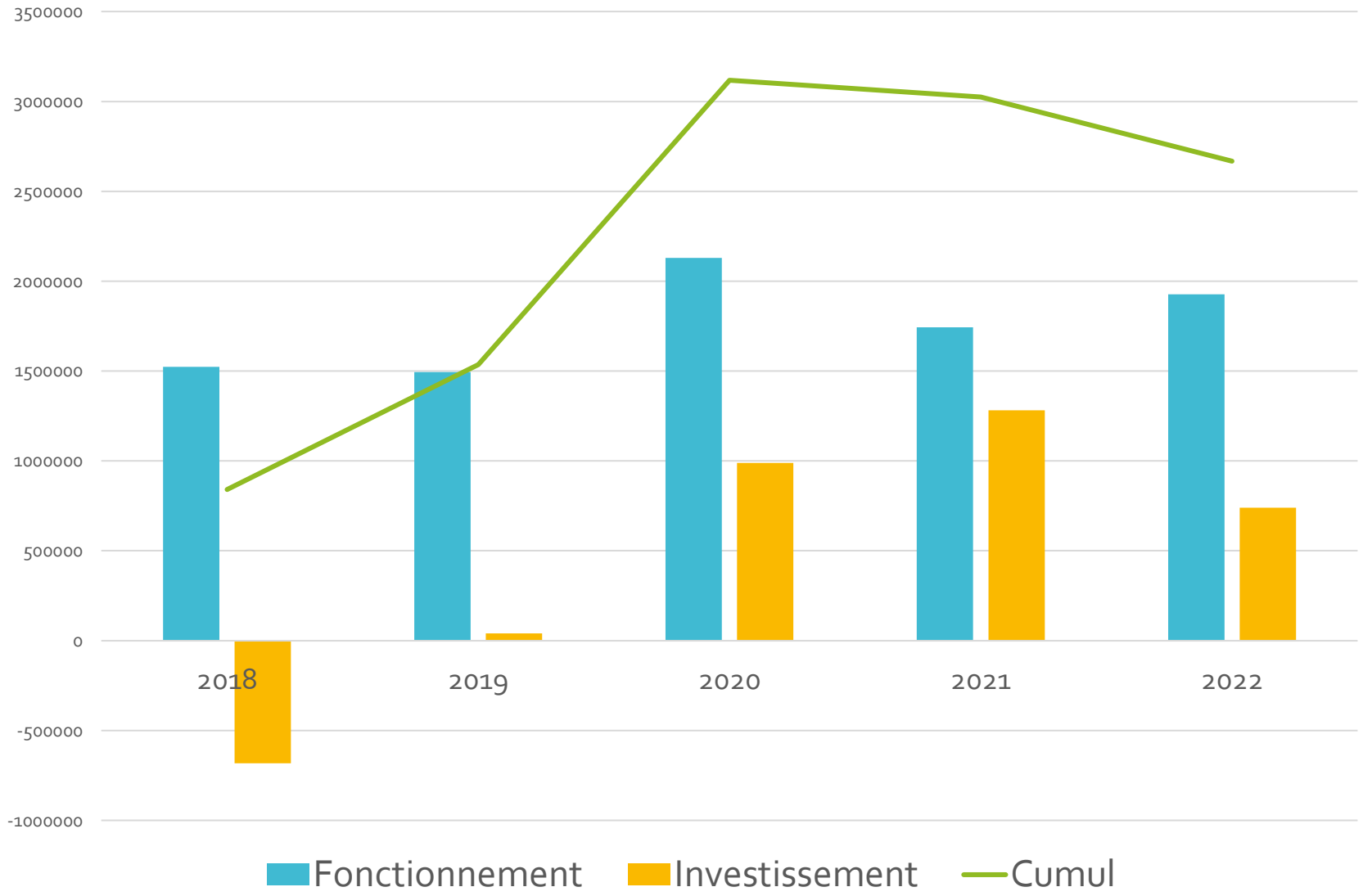
Les résultats
Compte
administratif
Budget principal

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations 2022	10 549 149,15	12 476 447,97	3 877 158,65	3 335 285,72
Résultats de l'exercice		1 127 298,82	- 541 872,93	
Reports 2021		800 000,00		1 281 924,44
Résultats de clôture		1 927 298,82		740 051,51
<i>Restes à réaliser</i>			3 304 208,00	2 709 530,00
<i>Résultats définitifs</i>		2 727 298,82	- 594 678	

Délibération : Valider le compte administratif 2022

Evolution des résultats depuis 2018

Evolution des résultats de la CCVH

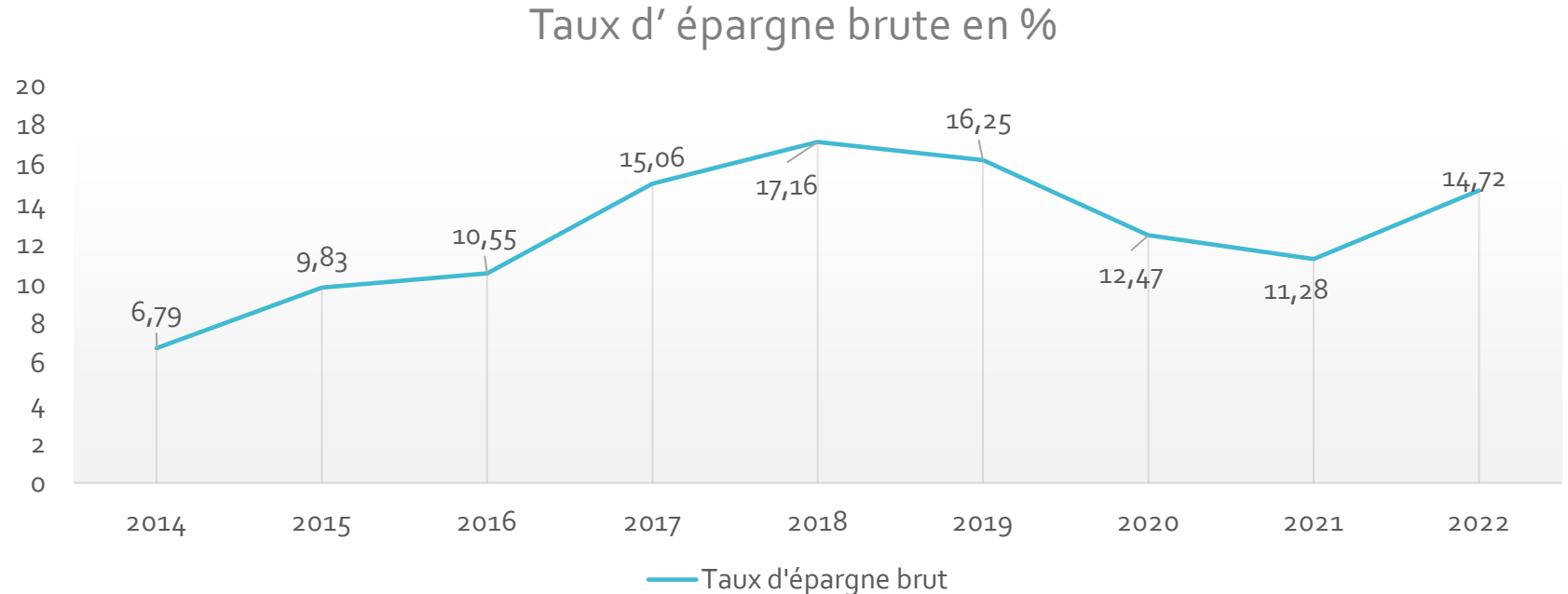


Épargne en 2022

Le taux d'épargne brute permet d'appréhender la capacité de la section de fonctionnement à générer de l'épargne.

Une stabilité du taux d'épargne témoigne en général d'une section de fonctionnement maîtrisée.

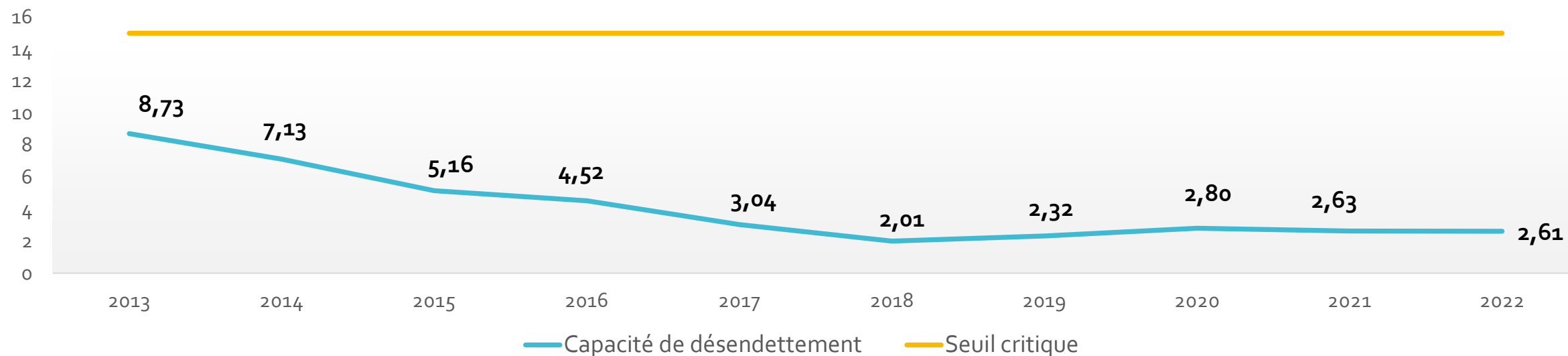
Épargne de gestion (recettes réelles de fonctionnement - dépenses réelles de fonctionnement non financières)	1 643 262 €
Épargne brute (Épargne de gestion - intérêts de la dette)	1 562 072 €
Épargne nette (Épargne brute- annuité de la dette)	1 284 504 €



Dette	CA 2022
Capital restant dû 1/1/2022	3 169 303
Remboursement capital	287 686
Nouvel emprunt	1 200 000
Capital restant dû 31/12/2022	4 081 617
Variation de l'encours	- 311 850

Taux d'endettement Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement Seuil critique 1,21	0,47
Capacité de désendettement Exprimé en années seuil critique 15 ans	2,61

Capacité de désendettement exprimée en années (seuil critique 15 ans)



Budgets
annexes

FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

CA 2022

011	Charges à caractère général	16 153,90 €
012	Charges de personnels	136 146,18 €
65	Autres charges de gestion courante	0,72 €
67	Charges exceptionnelles	80 €
042	Dotations aux amortissements	9 689,38 €

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 162 070,18 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

CA 2022

2	Résultat reporté	43 815,43 €
6459	Remboursement ij cpam	384,86 €
70	Redevances	109 785 €
77	Produits exceptionnels	15 000 €

TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT 168 985,29 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

CA 2022

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT 4 451,01€

RECETTES D'INVESTISSEMENT

CA 2022

001	Solde d'exécution N-1	29 200,64 €
040	Amortissements	9 689,38 €
10	FCTVA	765,69 €

TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT 39 655,71€

Malgré la stabilité des charges de fonctionnement, le budget du SPANC a nécessité un apport du budget principal de 15 000 €.

Les recettes des redevances en baisse conjoncturelle en 2022 (moins de construction) ne permettent pas de couvrir les dépenses du service.

SPANC

Les résultats Compte administratif

Budget Annexe SPANC

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations 2022	162 070,18€	125 169,86€	4 451,01€	10 455,07€
Résultats de l'exercice		- 36 900,32€		6004,06 €
Reports 2021		43 815,43€		29 200,64€
Résultats de clôture		6 915,11 €		35 204,70€

Délibération : Valider le compte administratif 2022

ZAE Le
Bareil

Les résultats Compte administratif

Budget Annexe
ZAE Le Bareil

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations 2022	0 €	0 €	0 €	0 €
Résultats de l'exercice	0 €	0 €	0 €	0 €
Reports 2021		21 798,92 €	14 969,32 €	
Résultats de clôture		21 798,92 €	14 969,32 €	

Délibération : Valider le compte administratif 2022

ZAE Les Farges

Les résultats Compte administratif

Budget Annexe
ZAE Les Farges

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations 2022	77 094,55 €	10 109,72 €	9 589,25 €	0,00 €
Résultats de l'exercice	66 984,83 €		9 589,25 €	
Reports 2021			8 906,47 €	
Résultats de clôture	66 984,83 €		18 495,72 €	

Un emprunt à rembourser sur ce budget

Délibération : Valider le compte administratif 2022

Comptes de Gestion



L'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2022 a été réalisée par la trésorière en poste à Sarlat, le compte de gestion établi par cette dernière est conforme au compte administratif de la collectivité.

Délibération : adopter les comptes de gestion du Receveur pour les 4 budgets de la CCVH

Délibérations

SMD3 Service Unifié

Pour une bonne gestion du service public des déchets ménagers et assimilés avec la mise en place de la REOMI au 1^{er} janvier 2023, le SMD3 et la Communauté de communes Vallée de l'Homme doivent mettre en place une convention de prestation de service relative aux services :

- usagers,
- facturation,
- Comptabilité
- recouvrement.

Cette prestation vise à réduire au maximum la charge administrative et comptable de la REOMI pesant sur l'EPCI.

Délibération : Autoriser le Président à signer la convention de prestation de services avec le SMD3

Budget annexe REOMI 2023

Dépenses de fonctionnement

Chap.	Compte	Libellé	Montant	Observations
11	627	Services bancaires et assimilés	2 870	Commissions TIPI
11	6226	Honoraires	1 954	Frais avocat contentieux
11	6288	Autres charges financières	1 427 141	Reversement REOMI SMD ₃
65	6542	Créances éteintes	3 000	Dossiers surendettement
Total			1 434 965	

Recettes de fonctionnement

Chap.	Compte	Libellé	Montant	Observations
70	706	Prestation de services	1 434 965	REOMI
Total			1 434 965	

Délibération : Approuver le budget REOMI 2023

Attributions de compensation 2023

Pas d'évolution depuis 2020

Aubas	62 441,00 €	Montignac	458 127,00 €
Audrix	27 467,00 €	Peyzac le Moustier	11 410,00 €
Campagne	39 607,00 €	Plazac	22 754,00 €
Coly Saint Amand	55 259,00 €	Rouffignac st Cernin	109 523,00 €
Fanlac	3 715,00 €	Saint Avit de Vialard	24 867,00 €
Fleurac	12 578,00 €	Saint Chamassy	12 662,00 €
Journiac	11 751,00 €	Saint Félix de Reilhac	13 961,00 €
La Chapelle Aubareil	19 133,00 €	Saint Léon s/Vézère	27 568,00 €
Le Bugue	532 532,00 €	Savignac de Miremont	2 502,00 €
Les Eyzies	120 130,00 €	Sergeac	4 184,00 €
Les Farges	6 250,00 €	Thonac	29 864,00 €
Limeuil	8 469,00 €	Tursac	14 972,00 €
Mauzens Miremont	16 821,00 €	Valojoux	11 557,00 €
		Total	1 660 104,00 €

Délibération : Valider le montant des attributions de compensation pour 2023

Fonds de concours

Suite aux demandes des communes, il est proposé de verser les attributions de compensation inscrites au budget 2022:

- 25 000 € pour les travaux réalisés à la Chapelle Aubareil (cantine et équipement multisports)
- 200 000 € pour les travaux de la piscine de Montignac (travaux en cours)
- 150 000 € pour les travaux de la gendarmerie du Bugue (travaux en cours – délibération déjà prise)

Délibération : Autoriser le Président à procéder au paiement des fonds de concours à l'issue des travaux

Avenant au marché de maîtrise de la Vélo route

Etudes complémentaires liées au contournement de la Vitrolle à Limeuil

- La réalisation des travaux sur la VRVV interrompue à cause d'un désaccord sur le secteur de la Vitrolle avec le propriétaire du château. Un accord a été trouvé pour un contournement du site par le Sud. Cette modification d'itinéraire implique la reprise des études : environnement, loi sur l'eau, données techniques.
- Un avenant au marché de maîtrise d'œuvre est nécessaire (CAO 06/02/2023) :

Objet avenant	N°	Date	Montant HT	Montant TTC	Variation/montant initial
Forfait de rémunération définitif	1	27/04/2021	327 605,07	393 126,08	
Abandon études de compensation agricole	2	14/10/2021	- 12 000,00	- 14 400,00	-3,66 %
Réalisation d'études pédologiques	3	15/10/2021	2 985,00	3 582,00	-2,75 %
Réalisation identité graphique	4	15/10/2021	5 150,00	5 580,00	-1,18 %
Etudes nouveau tracé	5	Mars 2023	29 356,00	35 227,20	
Nouveau montant marché			353 096,07	423 715,28	+ 7,78 %

Délibération : Autoriser le Président signer l'avenant au contrat de maîtrise d'oeuvre

ZAE de Rouffignac

Commercialisation des lots

- La ZAE de Rouffignac a fait l'objet d'une extension soumise à permis d'aménager.
- Il est nécessaire de délibérer pour valider la mise en commercialisation de ces 3 nouveaux lots au tarif de 7 € le m².

Délibération : Valider la mise en commercialisation des lots issus du permis d'aménager sur l'extension de la ZAE des Farges à Rouffignac

Représentant de la CCVH au GAL Périgord Noir

Stratégie Volet Territorial des Fonds Européens

- La Région Nouvelle Aquitaine, autorité de gestion des fonds européens, a choisi de déléguer le **volet territorial du FEADER** (mesure LEADER) et du FEDER (objectif stratégique 5) pour la période **2021- 2027** aux territoires de projet définis par la politique contractuelle régionale (suite du LEADER).
- Cette stratégie territoriale multi- fonds est conduite sous la forme d'un Développement Local mené par les Acteurs Locaux (DLAL).
- Dans ce cadre, les acteurs locaux sont en responsabilité pour définir les modalités de mobilisation des fonds selon une démarche ascendante et la mise en œuvre du futur programme sera assurée par le **Groupe d'Action Locale (GAL)**, composé d'acteurs publics et privés du territoire.

Délibération : Il est proposé de désigner Vincent Geoffroid pour représenter la CCVH au Groupe d'Action Locale du Périgord Noir

Modalités de concertation préalable

Modification simplifiée du PLUI n°1 soumise à évaluation environnementale

- Par arrêté n° AR 2022-12 en date du 12 avril 2022, la Communauté de Communes a prescrit la modification n°1 du PLUI, les modalités de mise à disposition du dossier au public ont été définies par délibération du Conseil Communautaire en date du 14 avril 2022.
- Dans la cadre de la procédure de modification simplifiée n°1 la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) a rejeté la demande d'examen au cas par cas et demande une évaluation environnementale. Cette évaluation environnementale comporte un certain nombre d'étapes qui sont prévues par le code de l'urbanisme et notamment qu'il conviendra de mettre en œuvre une concertation avec le public tout au long de l'élaboration de la modification simplifiée n°1.
- Il est donc nécessaire de définir les modalités de concertation par délibération.

Modalités de concertation préalable

Modification simplifiée du PLUI n°1 soumise à évaluation environnementale

Proposition de modalités de concertation avec les habitants, des associations locales et tout autre personne concernée :

- **Publication d'une page dédiée sur le site internet** permettant de laisser des commentaires
- **Mise à disposition du dossier** de modification simplifiée n°1 et d'un **registre** au Service Urbanisme
- Les observations pourront être laissées sur la page dédiée sur site internet de la Communauté de communes ou être adressées par mail
- **Un avis sera également publié** quinze jours avant le début de la concertation, par voie de presse dans un **journal** diffusé dans le département, par voie dématérialisée sur le site de la Communauté de Commune et par un affichage en plusieurs lieux dans les communes, précisant modalités de la concertation.
- Le dossier de modification simplifiée n°1 a fait l'objet d'une publication sur le site internet de la communauté de commune dès juillet 2022 ainsi qu'une mise à disposition du public du 15 novembre 2022 au 15 décembre 2022. **La mise à disposition du public devra être reconduite dès la réception de l'avis de l'Autorité Environnementale.**
- A l'issue de la concertation , **un bilan** qui sera arrêté par le Conseil Communautaire. Il sera disponible sur le site internet et joint au dossier.

Délibération : Valider les modalités de concertation du public



Adhésion CEREMA

6 domaines d'actions :

Expertise et ingénierie territoriale

Bâtiment

Mobilités

Infrastructures de transport

Environnement et risques

Mer et littoral

- Le Cerema est un établissement public qui intervient auprès de l'État, des collectivités et des entreprises pour les aider à **réussir le défi de l'adaptation au changement climatique.**
- Le Cerema intervient pour le compte des collectivités sur des missions en ingénierie de deuxième niveau (assistance à maîtrise d'ouvrage, expertises, méthodologie...) en complément des ressources locales (agences techniques départementales, agences d'urbanisme, CAUE, établissements publics fonciers, etc.) et en articulation avec les ingénieries privées.
- Le Cerema s'ouvre aux collectivités, qui en devenant adhérentes, rentrent dans la gouvernance de l'établissement.
- Video de présentation du CEREMA :
<https://youtu.be/Wu79EmNn2uY>

Adhésion CEREMA

L'adhésion au Cerema permet notamment à la collectivité :

- De s'impliquer et de contribuer à renforcer l'expertise publique territoriale
 - De disposer d'un accès privilégié et prioritaire à l'expertise du Cerema (attribuer des marchés publics au Cerema, par simple voie conventionnelle, sans application des obligations de publicité et de mise en concurrence)
 - De bénéficier d'un abattement de 5 % sur ses prestations
 - De rejoindre une communauté d'élus et d'experts et de disposer de prestations spécifiques
-
- Tarif adhésion annuelle : 0,05 € / habitant soit 800 € (400 € pour 2023)
Adhésion pour 4 années, renouvellement annuel tacite à l'issue de la première période.

Délibération : Valider la proposition d'adhésion au CEREMA

Convention avec le SDE pour un accompagnement au suivi PCAET

Accompagnement du SDE pour :

- Mise à disposition un dispositif numérique de suivi des actions et de l'avancée stratégique des PCAET, fourniture de la donnée d'état des lieux BEGES et animer le réseau des producteurs de données
- Animation du réseau des référents PCAET en parallèle de l'animation d'un groupe de travail avec les experts de la transition
- Soutien technique à l'établissement du bilan à mi-parcours, appuyé pour les territoires intéressés par un bureau d'études spécialisé, par avenant à la convention
- Soutien à la révision du PCAET, via le recrutement d'un bureau d'études, par avenant à la convention

Tarif annuel de la convention, proportionnel à la population du territoire (70%) et au nombre de communes du territoire PCAET (30%), soit en considérant les chiffres 2022 : **1 476 € pour la CCVH**

Délibération : Valider la proposition de convention avec le SDE pour l'accompagnement au suivi du PCAET

Convention de groupement de commande pour une formation mutualisée avec la CC Terrassonnais Haut Périgord Noir

- La Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir propose de mutualiser une formation « **Accessibilité et adaptation des logements** » dans le cadre des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) réalisées en régie sur les territoires des Communautés de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir, Vallée de l'Homme et Sarlat-Périgord Noir.
- Il s'agit de constituer un groupement de commande, les membres s'engagent à prévoir à son budget les dépenses correspondantes à sa participation aux frais de formation, et à les verser au coordonnateur (CCTHPN).

Coût global : 3 000 € TTC

- CCTHPN = 1 500 € TTC (3 agents formés)
- CCVH = 1 000 € TTC (2 agents formés)
- CCSPN = 500 € TTC (1 agent formé)

Délibération : Valider l'adhésion au groupement de commande coordonné par la CCTHPN

Extension du périmètre Natura 2000 « La Vézère »

Lors de l'élaboration du DOCOB du Site Natura 2000 « La Vézère », par Epidor et validé le 21/09/2018, le périmètre du site a été redessiné pour tenir compte des enjeux du site.

La phase administrative de validation de ce périmètre modifié n'a pas été réalisée, elle est en cours.

L'avis des collectivités est donc sollicité : communes et EPCI,

Ce périmètre modifié a été pris en compte dans l'élaboration du PLUI, les porteurs de projets n'ont donc pas à se soumettre à une nouvelle demande d'autorisation liée au Site Natura 2000 puisque le PLUI a fait l'objet d'une évaluation environnementale et d'évaluation des incidences Natura 2000.

Délibération : Emettre un avis sur le périmètre proposé pour le Site Natura 2000 « La Vézère »

Convention de partenariat en faveur du **covoiturage du quotidien** dans le cadre du programme CEE « **Acteurs et Collectivités engagés pour l'éco-mobiliTE** »

Le Programme, co-porté par CertiNergy, l' Association Nationale des Pôles d'équilibre territoriaux et ruraux et des Pays (ANPP) et La Roue Verte, vise à développer la pratique du covoiturage du quotidien dans les zones peu denses en : **sensibilisant les décideurs publics au covoiturage du quotidien** et en **accompagnant les territoires** volontaires à **co-construire une ou plusieurs lignes de covoiturage** - Actions prises en charge par les CEE

Objet de la convention proposée : étudier les potentiels pour des lignes de covoiturage (convention CCVH – réflexion échelle Pays)

Nos engagements :

- Désigner un référent opérationnel dédié au suivi 30% d'un ETP (poste chargé de mission mobilité existant sur la CCVH)
- Faciliter l'organisation des réunions de sensibilisation
- Expérimenter la co-construction d'une ligne ou plusieurs lignes de covoiturage

Délibération : Autoriser le Président à signer une convention pour 2023 avec les partenaires du programme « Acteurs et Collectivités engagés pour l'éco-mobiliTE »

Convention pour la plateforme de formation interprofessionnelle du Pays du Périgord Noir

- La Plateforme de formation du Pays du Périgord Noir a été créée en 2012. Sa construction a été portée par CC Sarlat Périgord Noir et la CCVH participe depuis à la prise en charge d'une partie de l'autofinancement : 4 269,07 par an sur 15 ans,
- L'équipement est géré par le Pays du Périgord Noir.
- Il est proposé que la prise en charge les dépenses de grosses réparations du bâtiment ainsi que l'entretien courant par le même fond, soit provisionné par le Pays pour le compte des communautés de communes. *Plutôt que de faire intervenir la CCSPN sur les grosses réparations et le Pays sur l'entretien courant comme prévu initialement.*
- Le montant évoqué pour les travaux au cours des 10 prochaines années lors du comité de pilotage et du Conseil d'Administration est de 10 000 € par an.

Délibération : Autoriser le Président à signer la convention de partenariat avec le Pays et les 5 autres EPCI pour la Plateforme de formation Interprofessionnelle.

Convention de mise à disposition de locaux pour le pôle administratif du CIAS Vallée de l'Homme

Dans le cadre de la nouvelle organisation du CIAS Vallée de l'Homme, les services administratifs ont été regroupés au sein d'un pôle administratif : direction, comptabilité, accueil et plannings.

Les responsables de secteur assurent des permanences régulières au Bugue, à Montignac et à Rouffignac pour être au plus près des bénéficiaires.

Le pôle administratif est hébergé au premier étage du bâtiment annexe de la CCVH (2 avenue du Moustier aux Eyzies).

Il est proposé d'établir une convention de mise à disposition de ces locaux (4 bureaux, un open-space, une tisanerie et des sanitaires) à titre gracieux dans le cadre de la compétence Action Sociale.

Le CIAS prendra à sa charge l'intégralité des fluides et charges liées à cet espace.

Délibération : Autoriser le Président à signer la convention de mise à disposition des locaux cités au CIAS

Ressources humaines

Augmentations de temps de travail :

- un adjoint administratif (agent France Services au Bugue) : de 25h à 28h (fermeture et ouverture de poste au 1^{er} juin 2023)
- Un adjoint d'animation (accueil de loisirs et périscolaire à Montignac) : de 27h à 35h (fermeture et ouverture de poste à compter du 1^{er} avril 2023)

Ouvertures et fermetures de poste pour avancements de grades

- 1 poste adjoint administratif principal 2^{ième} classe / 1 poste adjoint administratif principal 2^{ième} classe – 1^{er} août 2023
- 3 poste adjoint d'animation principal de 2^{ième} classe / 3 postes adjoints d'animation principal de 1^{ère} classe – 18 juin, 1^{er} sept. et 7 octobre 2023
- 3 poste adjoint d'animation / 3 postes adjoint d'animation principal de 2^{ième} classe – 1^{er} septembre 2023

Contrat de projet Conseillère Habitat à temps plein

En 2022, 2 agents ont été recrutés pour l'OPAH. 1 en contrat de projet et l'autre en CDD pour accroissement temporaire. Il convient de transformer le second CDD en Contrat de projet pour une durée de 3 ans à partir du 1^{er} juillet 2023, Poste financé à 80 % dans le cadre des conventions avec les partenaires (Anah et Région).

Merci de votre
attention

Communauté de communes Vallée de l'Homme



Vallée
de l'
Homme
Communauté de Communes